

MODIFICATION DU NOM DE NAISSANCE

MODIFICATION DU NOM D'USAGE

MODIFICATION DU PSEUDONYME

MODIFICATION DE LA NATIONALITÉ

MODIFICATION DU DOMICILE

Pièces justificatives

MODIFICATION DU NOM DE NAISSANCE (OU PRÉNOMS)

📄 Exploitant de nationalité française

- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, mis à jour et en cours de validité.

📄 Exploitant de nationalité étrangère résidant en France

- **Pour les ressortissants de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein, de la Suisse, d'Andorre, de Monaco et de Saint-Marin**

- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, mis à jour et en cours de validité¹.

- **Pour les autres ressortissants**

- 1 copie recto-verso du titre de séjour mis à jour ou 1 copie du récépissé de demande de mise à jour du titre de séjour, en cours de validité, permettant l'exercice d'une activité commerciale².

📄 Exploitant de nationalité étrangère non résidant en France

- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité³, mis à jour mentionnant le nouveau nom et/ou le nouveau prénom.

1 Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par l'exploitant.

2 Les titres de séjour qui permettent l'exercice d'une activité commerciale portent les mentions « Entrepreneur/ profession libérale », « Vie privée et familiale », « compétence et talent » et « passeport talent » mais, dans ce dernier cas, uniquement lorsque la mention est délivrée sur le fondement du 5°, 6°, 7°, 8° ou 10° de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

3 Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par l'exploitant.

MODIFICATION DU PSEUDONYME OU DU NOM D'USAGE

- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, mis à jour et en cours de validité.

MODIFICATION DE LA NATIONALITÉ (acquisition de la nationalité française)

- 1 copie du décret de naturalisation ou 1 copie du journal officiel dans lequel le décret de naturalisation a été publié.
OU
- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, mentionnant la nationalité française.

CHANGEMENT DE DOMICILE PERSONNEL (pour les personnes qui résident en France)

- Aucune pièce justificative requise

AUTRES PIÈCES

🔗 En cas d'exercice d'une activité réglementée pour le RCS

- En fonction de l'activité, 1 copie ou 1 original de l'autorisation ou de la déclaration préalable mise à jour⁴.

🔗 En cas de signature du formulaire par une autre personne que l'exploitant

- 1 original du pouvoir nominatif signé par l'exploitant.